# Ville de Villeneuve d'Ascq
# Décision

**Objet : Avenant n°8 - Affaire 21S0002 MPGP d'exploitation des installations CVC**

N° : VA_DEC2026_762
Service : Marchés Publics

**Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre del'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique,

**décidons**

De conclure avec la société DALKIA située à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE (59350), l'avenant n°8 du marché public global de performance d'exploitation des installations CVC afin de tenir compte de l'intégration à compter du 1er juillet 2026 du dispositif TDN (Terme de Débit Normalisé) introduit par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) comme une ligne de taxe supplémentaire sur le tarif d'acheminement de distribution.

Ce terme est applicable aux consommateurs en options T1, T2 et T3 ayant un débit normalisé égal ou supérieur à 40 Nm³/h (Normo m3 par heure). Ce nouveau terme est instauré par la délibération de la CRE (Commission de régulation de l'Energie) du 19 juin 2025 et précisée par celle du 7 mai 2026. L'apparition de ce terme tarifaire complémentaire est couverte par la clause de réexamen « Evolution législative » du CCAP, cette dernière permettant, via avenant, de procéder à l'intégration de ce terme tarifaire.

Cet avenant prend également en compte la formule de révision mise à jour du P1/4 incluant le TDN.

L'impact financier est inscrit dans l'annexe 3A à l'acte d'engagement.
La mise en place du TDN implique une augmentation de la composante P1/4 de

+ 10 272,57 € HT.

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 28 octobre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-230606-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 3 novembre 2026